

## Annexe 1

### Enseigner l'allemand en site BICULTUREL

#### Passage devant la commission

Chaque année, des commissions se réunissent pour les professeurs des écoles qui bénéficient déjà de l'habilitation allemand ou de la certification DNL) et qui souhaitent postuler sur un poste au sein d'un site biculturel.

Lorsque l'avis favorable est donné, il reste valable pendant trois années. Durant cette période, le candidat peut postuler sur les postes publiés à profil en réseau biculturel. Passé ce délai, le candidat devra à nouveau se présenter devant la commission.

Ces commissions sont constituées d'au moins quatre membres et sont présidées par l'ADASEN ou son représentant, l'IEN LV (IEN, conseiller pédagogique langues vivantes, directeur de site biculturel).

---

#### **Le contenu de l'entretien**

L'entretien permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats, ainsi que leur connaissance des textes dans le cadre du projet biculturel. Il dure environ trente minutes.

---

#### **Les trois parties de l'entretien**

##### **Présentation personnelle et/ou professionnelle en allemand sans support écrit (5 minutes)**

👉 Objectif : apprécier la capacité du candidat à s'exprimer en continu en allemand.

- Le candidat présente son parcours, ses expériences et sa motivation à enseigner l'allemand en réseau biculturel.
- Il montre qu'il comprend les enjeux linguistiques, culturels et pédagogiques liés à l'enseignement en site biculturel.

##### **Questionnement linguistique et culturel (≈ 7 minutes)**

👉 Objectif : vérifier le niveau de langue, les connaissances culturelles et la connaissance du projet biucturel

- Le candidat doit témoigner d'un niveau B2 du CECRL.
- Il démontre une bonne connaissance de la culture des pays germanophones (vie quotidienne, littérature jeunesse, productions culturelles).
- Il est capable de relier ces éléments aux **objectifs pédagogiques du projet biculturel**, en cohérence avec la charte.

### Discussion pédagogique, didactique et collaborative (≈ 8 minutes)

👉 Objectif : évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre le projet biculturel dans sa pratique professionnelle.

- Le dialogue porte sur la démarche d'enseignement de et en langue étrangère, ainsi que sur la conduite d'un projet biculturel.
- Le candidat doit montrer :
  - sa connaissance de la **charte biculturelle** et de ses implications concrètes sa capacité à traduire ces principes en **objectifs pédagogiques concrets** pour les élèves
  - son engagement à travailler en **collaboration avec l'équipe éducative** (enseignants francophones et germanophones, direction),
  - son ouverture au **partenariat avec les acteurs extérieurs** (collectivités, associations, institutions partenaires).
- Il doit également témoigner de sa maîtrise des outils numériques et de sa capacité à les mobiliser au service des projets biculturels (correspondances, échanges, production multimédia).